

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP PARIBAS DIVERSIFLEX (FR0013197456)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP vise à permettre au porteur de bénéficier d'une performance, sur la durée de placement recommandée de trois ans, basée sur une sélection discrétionnaire d'actifs dits «risqués» et sur une allocation dynamique entre ces actifs «risqués» et des actifs dits «faiblement risqués» :

- L'investissement en actifs dits «risqués» a pour objectif de bénéficier d'une exposition partielle (à la hausse comme à la baisse) d'un portefeuille dynamique d'OPCVM et/ou de FIA sur toutes classes d'actifs possibles, notamment les actions, les obligations, les obligations convertibles et les actifs à performance absolue («actifs risqués»), au travers d'une exposition, telle que décrite dans la rubrique «Stratégie d'investissement». Ces OPC sont sélectionnés tout au long de la vie du FCP par le gestionnaire financier, tel que décrit dans la rubrique «Stratégie d'investissement».

- L'investissement en actifs dits «faiblement risqués», tels que des OPCVM ou FIA monétaires ou obligataires et des produits de taux («actifs à faible risque») a pour objectif de limiter le risque de perte à horizon 12 mois, pour chaque souscription, à un niveau maximum de 7,5% de la VL de souscription.

Du fait de son objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour le FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant s'expose, selon des techniques d'assurance de portefeuille, à un portefeuille dynamique d'OPCVM et/ou de FIA sur toutes classes d'actifs possibles, notamment les actions, les obligations, les obligations convertibles, le monétaire et les actifs à performance absolue.

L'objectif du FCP est de limiter le risque de perte à un maximum de 7,5% de la valeur liquidative de souscription, 12 mois après chaque souscription. Il s'agit toutefois d'un objectif et il existe donc un risque que le niveau de perte 12 mois après chaque souscription soit supérieur à 7,5%.

En outre, il n'y a pas d'objectif de limitation des pertes pour chaque souscription datant de plus de 12 mois.

En vue de respecter les contraintes de l'objectif de limiter la perte maximum à 7,5% à horizon 12 mois de ses souscriptions et/ou si les conditions de marché le requièrent, l'exposition aux «actifs risqués» peut devenir nulle. Il existe alors un risque de «monétarisation» du FCP de 12 mois maximum, dans ce cas, le FCP ne peut plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur des «actifs risqués», et le porteur ne profite donc pas de cet éventuel rebond du marché.

- L'actif dit «à faible risque» a pour objectif de limiter le risque de perte à horizon 12 mois, pour chaque souscription, à un niveau maximum de 7,5% de la VL de souscription. Les actifs dits «à faible risque» sont constitués en lignes directes et/ou via des OPCVM (et/ou des FIA), par des titres de créance français et/ou étranger émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et/ou émis par un émetteur supranational et/ou émis par un émetteur privé et/ou par des produits monétaires, libellés en euro et des produits dérivés de taux.-L'actif dit «risqué», a pour objectif d'obtenir une exposition à un portefeuille dynamique d'OPCVM et/ou de FIA sur toutes classes d'actifs possibles, notamment les actions, les obligations crédit et haut rendement «High Yield» (dans la limite de 25% de l'actif net), les obligations convertibles (dans la limite de 25% de l'actif net), les matières premières (dans la limite de 25% de l'actif net) et les actifs à performance absolue.

-Ils peuvent être investis en actions, en produits de taux et/ou en instruments financiers à terme et/ou en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative. Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

• L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|----------------------------|
| Frais d'entrée | Non acquis à l'OPC : 2,00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi. | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants | 0,53% (*) |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

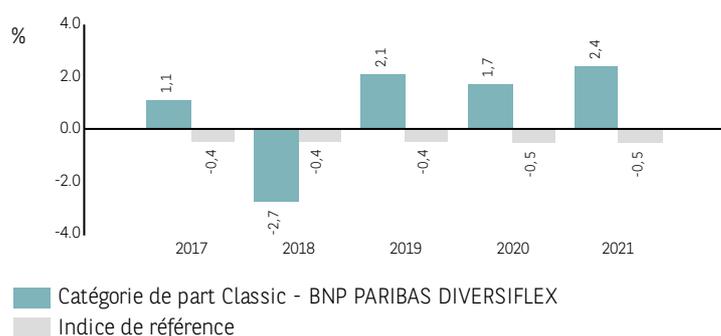
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

- Les commissions de surperformance.

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 07 novembre 2016;
- La part a été créée le 07 novembre 2016.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.

